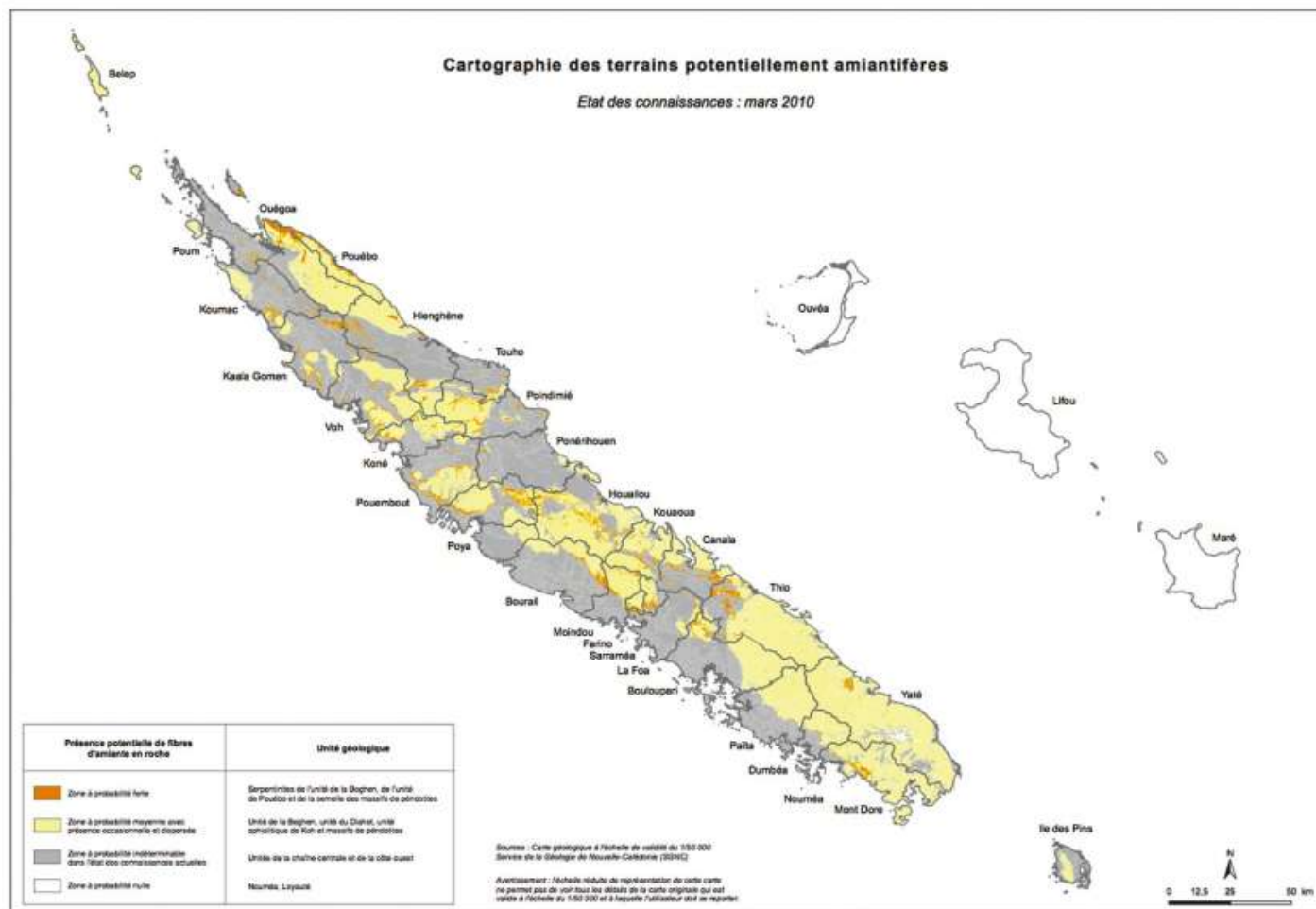


Opération de reconnaissance de l'amiante à l'état naturel

Recherche. Le programme « Amiante et bonne pratique » passe au scanner depuis plus d'un an l'amiante environnemental. Objectif : récolter un maximum de données pour prévenir un problème de santé publique.



Selon la cartographie du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), on trouve de l'amiante environnemental quasiment partout sur le Caillou.

E.C.

Crée le 22.11.2016 à 04h25

Mis à jour le 22.11.2016 à 11h22

Une fois inhalées, les fibres microscopiques d'amiante sont piégées dans les poumons. Reconnus comme un risque sanitaire par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire), les affleurements (roche exposée) naturels d'amiante qui recouvrent le Caillou méritent qu'on s'y intéresse de plus près. « C'est un vrai problème de santé publique » indique Christine Laporte-Magoni, responsable du projet « Amiante et bonne pratique ». Cette campagne de reconnaissance plus fine des occurrences de ces fibres minérales en Nouvelle-Calédonie a démarré en août 2015. Pilotée par le Centre Stansetti à l'université de Turin, en partenariat avec l'université de Parme en Italie - terre amiantifère -, et l'IRD, elle est financée par le CNRT, et répond à une demande des collectivités publiques et du secteur de la mine.

Comment reconnaître l'antigorite ?

« Bien que le terme générique désigne les minéraux fibreux utilisés dans le bâtiment et le génie civil, il y a des minéraux qui ont les mêmes caractéristiques mais qui n'ont jamais été exploités pour ça » développe la scientifique. C'est le cas de l'antigorite. Jamais identifié comme de l'amiante dans la législation européenne, il a été

classé en revanche par la législation calédonienne - beaucoup plus récente - dans la liste des fibres considérées comme de l'amiante. « Entre les deux, on a pris conscience de la dangerosité des amiantes à l'état naturel sur la santé » poursuit Christine Laporte-Magoni. L'ennui, c'est que très peu de données scientifiques associées existent sur l'antigorite. Le projet « Amiante et bonne pratique » a justement pour mission d'améliorer les techniques d'identification de ces minéraux, et de dégager celles qui sont les plus fiables, les plus rapides et les plus simples.

Les conditions d'exposition

Le deuxième volet se concentre sur les processus impliqués dans la transformation de l'antigorite à travers le temps. C'est-à-dire le passage d'une roche, soit un minéral aux fibres serrées, à quelque chose de plus friable, avec une capacité à émettre des fibres. Le dernier volet concerne directement la toxicologie de l'antigorite. « Il s'agit de savoir si oui ou non ce minéral possède les mêmes propriétés toxiques que les minéraux identifiés comme amiante par ailleurs. » Ces travaux devraient permettre de mieux hiérarchiser les différentes zones de danger en fonction de la nature des fibres. Le but à terme : mieux cibler les campagnes de prévention à mettre en œuvre. Si des risques de pathologies liées à l'amiante sont envisagés sous certaines conditions d'exposition, l'Anses note avec prudence qu'« il n'est pas encore possible d'écartier ou de démontrer un risque potentiel pour des populations à proximité d'affleurements naturels d'amiante ne faisant pas l'objet d'une quelconque activité humaine. »

Quel lien avec le cancer de la plèvre ?

Selon un rapport de l'Anses datant de juin 2014, des risques potentiels de pathologies liées à l'amiante, dont le mésothéliome (cancer de la plèvre) sont envisageables « sous certaines conditions d'exposition ».

Elles concernent « les populations à proximité de site industriel actuel ou passé (mines, carrières, etc.) », et celles qui sont « à proximité d'affleurements naturels non exploités mais pouvant être modifiés par l'activité humaine ».

Dans les deux cas, « le risque intervient, ou est accru, si des matériaux sont mobilisés ou utilisés localement » (construction, voiries, revêtements, etc.), ou l'utilisation de revêtement à la chaux (le pö), qui peut contenir des fibres d'amiante.

L'Anses note que les fortes incidences de mésothéliomes en province Nord, en particulier à Houaïlou, « suggèrent un problème environnemental ».

Mais les études ne permettent pas encore « de statuer sur le rôle de chaque facteur de risque » nuance l'agence, « ni sur la contribution des différentes fibres présentes dans l'environnement, et en particulier de l'antigorite fibreuse. »

Source URL: <http://www.lnc.nc/article/pays/sciences/operation-de-reconnaissance-de-l-amiante-a-l-etat-naturel>